

## CE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS CANADIENS UNIQUEMENT ET EST RÉGI PAR LE DROIT CANADIEN

Les tarifs de données standard s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au Concours par l'intermédiaire d'un appareil mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir des informations sur les tarifs et les plans de service avant de participer par l'intermédiaire d'un appareil mobile.

### CONCOURS LCH x ATYPIQUE®

#### RÈGLEMENT

**AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.**

Le « Concours LCH x Atypique® » (« **le Concours** ») est un concours qui permet aux participants de s'inscrire pour avoir une chance de gagner les prix offerts (tels que définis ci-dessous), conformément au présent règlement officiel (le « **Règlement officiel** »), qui est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://contests.chl.ca/AtypiqueFR>. Les commanditaires de ce concours sont Canada Dry Mott's Inc. et CHL Properties Inc. (chacun étant un « **Co-commanditaire** » et, collectivement, les « **Co-commanditaires** »). Toute question relative au Concours peut être adressée à : support@chl.ca, 5401 Eglinton Avenue West, Suite 202, Etobicoke, ON M9C 5K6. En prenant part à ce Concours, un participant accepte d'être lié par le présent Règlement officiel et reconnaît que toutes les décisions des Entités de la LCH et de Canada Dry Mott's Inc. (tel que défini ci-dessous) sont finales et exécutoires. Le Concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables et est nul là où la loi l'interdit. Le présent Règlement officiel s'applique uniquement à ce Concours et non à d'autres promotions, concours ou tirages au sort organisés par les Entités de la LCH ou Canada Dry Mott's Inc.

#### PÉRIODE DU CONCOURS :

Le Concours débute le 18 janvier 2024 à 9h00 (heure de l'Est) et se termine le 13 mars 2024 à 23h 59min 59s (heure de l'Est) (la « **Période du concours** »).

#### ÉLIGIBILITÉ, RÉSIDENCE ET ÂGE :

Le Concours est réservé aux résidents légaux du Canada (y compris le Québec), âgés d'au moins dix-huit (18) ans au moment de leur inscription (chacun, un « Participant »). Les gagnants du grand prix doivent être en possession d'une pièce d'identité valide pour voyager au moment où ils sont sélectionnés et notifiés en tant que gagnants du Grand Prix, afin de pouvoir utiliser leur prix. Les employés, les dirigeants et les administrateurs, ainsi que les membres de leur ménage et de leur famille immédiate et/ou les personnes avec lesquelles ces employés, dirigeants et administrateurs sont domiciliés, de Canada Dry Mott's Inc, de sa société mère et de ses sociétés affiliées, de CHL Properties Inc, de la Ligue canadienne de hockey (la « **LCH** »), des équipes membres de la LCH, de CHL Media Ventures, LLC, des fournisseurs de prix et des agences de publicité/promotion et de leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées respectives (collectivement, les « **Entités de la LCH** ») (collectivement, les « **Renoncitaires** ») ne sont pas admissibles à la participation ou au tirage au sort. Aux fins du présent Règlement officiel, on entend par « membres du ménage » les personnes qui partagent la même résidence et/ou la même

adresse postale au moins trois mois par an avec un ou plusieurs Renonciataires, et par « membres de la famille proche » les parents, conjoints, frères et sœurs ou enfants, ainsi que leurs conjoints respectifs. Les Co-commanditaires se réservent le droit de vérifier l'éligibilité du gagnant.

L'ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LE RÈGLEMENT : L'ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LE RÈGLEMENT : L'ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LE RÈGLEMENT : L'ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LE RÈGLEMENT :

En participant à ce Concours, vous indiquez que vous avez lu le présent Règlement et que vous acceptez d'être légalement lié par celui-ci. Les Parties du Concours, Instagram et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») ne sont pas responsables des demandes tardives, perdues, mal acheminées, retardées ou incomplètes (qui sont toutes nulles) et n'acceptent aucune responsabilité à cet égard. Les Parties du Concours, Instagram et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») ne sont pas responsables des demandes tardives, perdues, mal acheminées, retardées ou incomplètes (qui sont toutes nulles) et n'acceptent aucune responsabilité à cet égard.

## COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.

Il y a deux (2) façons de participer au Concours : en soumettant une Participation avec achat ou une Participation sans achat (telles que définies ci-dessous). Pour participer par l'un ou l'autre mode de participation, suivez les étapes suivantes pendant la Période du concours pour recevoir une (1) participation à ce Concours, sous réserve du présent Règlement, et avoir une chance de gagner un (1) des prix du concours (chacun étant un « **Prix** », collectivement les « **Prix** », tels que définis plus loin) :

### a) Participation avec achat

Pour participer en effectuant un achat, vous devez acheter un (1) des produits admissibles du Commanditaire Atypique® dans un magasin de détail au Canada pendant la Période du concours (une « **Participation à l'épicerie** ») OU un (1) des produits éligibles du Commanditaire Atypique® dans un bar/restaurant sur place au Canada pendant la Période du concours (une « **Participation sur place** »). Un produit éligible doit être acheté pour recevoir une Participation.

La liste des produits éligibles figure à l'Annexe A (chacun d'entre eux étant un « Produit éligible »). La liste des produits éligibles figure à l'Annexe A (chacun d'entre eux étant un « Produit éligible »).

Une fois que vous avez acheté un Produit éligible, conservez votre Reçu d'achat. Prenez une photographie ou une capture d'écran de votre Reçu papier ou numérique dans son intégralité (la « **Photo** »). Nous vous encourageons à effacer toutes les informations personnelles (y compris les informations relatives au paiement) qui figurent sur le Reçu. La photo doit montrer : (i) l'achat d'un Produit éligible; (ii) le nom et l'adresse de l'établissement de vente au détail ou du bar/restaurant sur place participant; et (iii) la date et l'heure de la transaction (qui doivent avoir lieu pendant la Période du

concours telle qu'établie ci-dessus). Taille maximale du fichier : 10 Mo; Types de fichiers pris en charge : JPG, JPEG, PNG, PDF.

Suivez les instructions à l'écran sur <https://contests.chl.ca/AtypiqueFR> (le « **Site Web de téléchargement des reçus** ») à l'aide d'un navigateur internet compatible. Suivez les instructions pour : (i) télécharger votre photo du Reçu; (ii) remplir entièrement le formulaire de participation (le « **Formulaire de participation** ») avec toutes les informations requises; et (iii) indiquer que vous avez lu le présent Règlement et que vous acceptez d'être légalement lié par celui-ci. Si vous avez une Participation à l'épicerie, sélectionnez le menu déroulant « Grocery » (Épicerie) lorsqu'on vous demande dans quel canal votre achat a été effectué. Si vous avez une Participation sur place, sélectionnez le menu déroulant « On Premise » (sur Place) lorsqu'on vous demande dans quel canal votre achat a été effectué. Une fois votre reçu validé, vous recevrez un courriel confirmant votre Participation au concours.

Remarque importante : Vous devez conserver le(s) Reçu(s) original(aux). Les Co-commanditaires ou l'Administrateur du Concours peuvent demander à les voir pour vérifier que vous êtes autorisé à participer au Concours. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre Reçu original à la demande des Co-commanditaires ou de l'Administrateur du Concours ou si vous sélectionnez la mauvaise catégorie déroulante correspondant au canal où le produit éligible a été acheté, vous pouvez être disqualifié, à la seule et entière discrétion des Co-commanditaires ou de l'Administrateur du Concours, et si vous êtes disqualifié, vous perdrez tout droit de réclamer un Prix. Chaque Reçu validement soumis constitue une (1) Participation, quel que soit le nombre de Produits éligibles achetés sur un (1) reçu.

Limite d'une (1) Participation à l'épicerie et d'une (1) Participation sur place par personne et par jour pendant la Période du concours. Les Participations supplémentaires reçues d'une même personne ou d'une même adresse électronique par la suite seront annulées.

Une fois qu'un Reçu a été soumis, toute participation supplémentaire utilisant le Reçu soumis au-delà de cette limite sera disqualifiée et ne constituera pas une participation éligible au Concours. En outre, si un participant tente d'obtenir plus que le nombre de participations spécifié, les Co-commanditaires peuvent, à leur seule et entière discrétion, disqualifier le participant du Concours et disqualifier toutes les participations de ce participant.

#### b) Participation sans achat (NPN)

Pour participer sans effectuer d'achat, visitez le site <https://contests.chl.ca/AtypiqueFRNPN> et suivez les instructions à l'écran pour commencer votre inscription. Un menu déroulant vous permettra de choisir si votre participation NPN (une « **Participation NPN** ») sera destinée à la chaîne/pool de prix à l'épicerie ou sur place. Vous devrez soumettre un texte d'au moins 150 mots sur « Pourquoi aimez-vous les cocktails sans alcool Atypique® et la LCH » et fournir des informations telles que votre nom, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone et votre code postal. Vous recevrez une (1) Participation au concours.

Limite d'une (1) Participation sans achat nécessaire en Épicerie et d'une Participation sans achat nécessaire sur Place par personne et par jour pendant la Période du concours. Les Participations supplémentaires reçues d'une même personne ou d'une même adresse électronique par la suite

seront annulées.

Toutes les Participations sont susceptibles d'être vérifiées à tout moment. Les Co-commanditaires se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, de demander une preuve d'identité et/ou d'éligibilité à tout participant, y compris, mais sans s'y limiter, le Reçu original soumis avec une participation avec achat, cette preuve devant être présentée sous la forme requise par les Co-commanditaires. Le fait de ne pas fournir en temps voulu une preuve d'identité et/ou d'éligibilité satisfaisant les Co-commanditaires peut entraîner la disqualification du candidat.

Pour être éligibles, les formulaires d'inscription doivent être dûment remplis avec toutes les informations requises et reçus au plus tard le 13 mars 2024 à 23h 59min 59s (heure de l'Est).

Les Participations effectuées par quelque moyen que ce soit et qui faussent le processus de Participation seront annulées. Les renoncataires (tels que définis ci-dessous) ne sont pas responsables des participations perdues, incomplètes, illisibles, tardives, mal adressées, volées, non livrées, endommagées, déformées ou mutilées, ni des participations ou transmissions perdues; toute erreur, omission, interruption, défaut ou retard de transmission, interruption ou indisponibilité du réseau, du câble, du satellite, du fournisseur d'accès à Internet (FAI), du serveur ou d'autres connexions; erreurs de communication, défaillance du matériel informatique ou des logiciels ou défaillances techniques; transmissions brouillées, mal acheminées ou embrouillées; participations ou communications incomplètes; ou d'autres erreurs; des erreurs d'impression, typographiques ou autres apparaissant dans le présent Règlement officiel, sur le site Web, dans toute publicité liée au Concours ou dans tout autre matériel; ou d'autres erreurs ou problèmes de toute nature, qu'ils soient mécaniques, humains, informatiques, électroniques ou autres, liés au Concours ou en rapport avec celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou problèmes pouvant survenir en rapport avec l'administration du Concours, le traitement des Participations, l'annonce des prix ou l'annulation ou le report de tout événement ou de tout jeu. Les Entités de la LCH se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler toutes les participations d'un participant qui, selon les Entités de la LCH, a tenté de falsifier ou de compromettre l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de ce Concours. L'utilisation de dispositifs automatisés ou similaires qui détournent le processus de Participation, y compris, mais sans s'y limiter, les Participations soumises à l'aide d'un robot, d'une macro, d'un script ou d'un service de concours (ou de tout autre dispositif destiné à automatiser tout aspect de la Participation) pour participer à ce Concours est interdite et les Participations effectuées à l'aide de tels dispositifs sont nulles.

#### **PRIX :**

Il y aura au total vingt-deux (22) prix. La valeur totale de tous les prix offerts dans le cadre du Concours s'élève à 13 400 dollars canadiens.

**Grand prix (2 Prix) :** Il y aura deux (2) grands prix (a « Grand prix »), à gagner, chacun étant décrit ci-dessous:

- Deux (2) billets pour le match de demi-finale de la Coupe Memorial 2024 à Saginaw, Michigan, le vendredi 31 mai 2024
- Deux (2) billets pour la finale de la Coupe Memorial 2024 à Saginaw, Michigan, le dimanche 2 juin 2024

- Deux (2) billets d'avion aller-retour au départ de l'aéroport canadien le plus proche du gagnant (à choisir par les Co-commanditaires à leur seule et entière discrétion).
- Une (1) chambre d'hôtel en occupation double pour trois (3) nuits (à choisir par le Co-commanditaire à sa seule et entière discrétion).
- Les gagnants du Grand prix et leur compagnon de voyage sont responsables de : tous les coûts, dépenses et taxes non expressément décrits dans le présent document, y compris, mais sans s'y limiter, le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de toute nature pour les escales de nuit, les repas et les boissons, les frais de service, les repas en vol et les divertissements; les coûts encourus pour se rendre au point de départ et en revenir, car le prix commence et se termine à cet endroit, l'obtention d'une assurance voyage personnelle suffisante avant le départ, si désiré; l'obtention et le transport de tous les documents de voyage nécessaires, tels que les passeports et les visas et le respect des règlements et des exigences en matière d'entrée, de santé, de douane et d'immigration. Veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada pour obtenir des informations sur les exigences de la COVID-19 : [www.travel.gc.ca/travel-covid](http://www.travel.gc.ca/travel-covid). Ces exigences peuvent être modifiées sans préavis.
- Chaque Grand prix a une valeur au détail approximative de 4 950 dollars canadiens, pour une valeur au détail totale approximative du Grand prix de 9 900 dollars canadiens.

Prix secondaires (20 Prix) : Il y aura vingt (20) prix secondaires (chacun étant un « Prix secondaire » et collectivement les « Prix secondaires ») à gagner. Chaque Prix secondaire sera composé des éléments suivants :

- Carte Visa prépayée de 100 dollars
- 1x koozie de la marque LCH & Atypique\*
- 1x chapeau de la marque LCH & Atypique\*
- 1x palet marqué LCH & Atypique\*

Chaque Prix secondaire a une valeur au détail approximative de 175 dollars canadiens, pour une valeur au détail totale approximative des prix secondaires de 3 500 dollars canadiens.

Les Prix doivent être acceptés tels quels et ne sont ni transférables ni convertibles en espèces. Aucune substitution n'est possible, sauf à l'option des Co-commanditaires. Les Co-commanditaires de la LCH se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, de remplacer le Prix ou un de ses éléments par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, par une récompense en espèces.

#### **TIRAGE AU SORT :**

Le tirage au sort des vingt-deux (22) Prix (les « **Gagnants des prix** ») aura lieu le jeudi 14 mars 2024 à 12h00 (heure de l'Est) à Toronto, en Ontario, parmi toutes les Participations éligibles reçues pendant la Période du concours. Un (1) Grand prix et dix (10) des Prix secondaires seront tirés au sort parmi les Participations à l'épicerie et un (1) Grand prix et dix (10) des Prix secondaires seront tirés au sort parmi les Participations sur place. Toute Participation sélectionnée sera éligible pour gagner un (1) Prix. Maximum d'un (1) Prix à gagner par personne, qu'il soit gagné à partir des Participations à l'épicerie ou des Participations sur place. Les chances de gagner un Prix dépendront du nombre total respectif de Participations à l'épicerie éligibles et du nombre total de Participations sur place éligibles soumises et reçues pendant la Période du concours.

En cas d'erreur de quelque nature que ce soit, si le nombre de gagnants potentiels sélectionnés est supérieur à celui indiqué dans le présent Règlement officiel, le Commanditaire se réserve le droit de procéder à un tirage au sort parmi tous les potentiels gagnants afin d'attribuer le nombre correct de prix.

#### **NOTIFICATION ET SÉLECTION DES GAGNANTS :**

Les participants sélectionnés pour les Prix seront contactés par courriel ou par téléphone par un représentant des Entités de la LCH dans les cinq (5) jours suivant le tirage au sort. Si le gagnant potentiel ne peut être joint OU si un gagnant potentiel n'accepte pas le prix ou ne se conforme pas au présent Règlement et aux exigences dans les deux (2) jours ouvrables après avoir été contacté par courriel ou par téléphone, le Prix sera annulé. En cas de renoncement au prix, aucune compensation ne sera accordée et les Entités de la CHL pourront, à leur seule discrétion, sélectionner au hasard un autre gagnant potentiel.

Avant d'être déclaré Gagnant d'un prix, le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique et devra également signer, et dans le cas d'une personne mineure, faire signer en son nom par son parent ou son tuteur légal, un formulaire de déclaration et de renonciation (le « Formulaire de renonciation ») déclarant qu'il a lu, compris et respecté le présent Règlement officiel (y compris les conditions d'éligibilité); qu'il accorde tous les consentements requis, tel que prévu dans le présent Règlement officiel; autorise les Entités de la LCH et leurs représentants et ayants droit à utiliser le nom, la voix, la ville/province de résidence, les photos, les clips vidéo ou cinématographiques et/ou toute autre ressemblance visuelle du gagnant à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans tout média ou format connu actuellement ou ultérieurement sans autre compensation (financière ou autre), permission ou notification; et libère les renonciataires et le fournisseur et/ou le fournisseur du prix de toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de la participation du gagnant à ce Concours et de la réception et de l'utilisation du Prix. Si le Participant sélectionné ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, ne signe pas et ne renvoie pas le Formulaire de décharge dans le délai requis de deux (2) jours ouvrables, ne respecte pas le Règlement officiel, ou ne peut pas ou ne veut pas respecter le présent Règlement officiel, le Participant sélectionné sera considéré comme inéligible et perdra son Prix. Un nouveau Gagnant potentiel sera alors sélectionné parmi toutes les Participations éligibles restantes, conformément au présent Règlement officiel.

Toutes les décisions des Co-commanditaires concernant tout aspect de ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, l'éligibilité des participations, sont définitives et contraignantes pour tous les participants dans tous les domaines liés à ce Concours.

#### **INDEMNISATION ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ :**

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER ET DE DÉGAGER LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE TOUT DOMMAGE, DE TOUTE PERTE OU DE TOUT PRÉJUDICE RÉSULTANT EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS ET DE L'ACCEPTATION DE TOUT PRIX SUSCEPTIBLE D'ÊTRE GAGNÉ. LES ENTITÉS DE LA LCH NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'ÉTAT, L'ADÉQUATION OU LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRIX. LES RENONCIATAIRES N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITÉ EN RELATION AVEC CE CONCOURS ET SERONT DÉGAGÉS DE

TOUTE RÉCLAMATION, ACTION, RESPONSABILITÉ, PERTE, BLESSURE OU DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES CORPORELLES OU LE DÉCÈS DU GAGNANT OU D'UN TIERS OU LES DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS OU IMMOBILIERS DUS EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE RAISON, Y COMPRIS L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DU PRIX ET/OU LA PARTICIPATION À CE CONCOURS.

EN PLUS DE TOUTE AUTRE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CONTENUE DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL OU SUR LE(S) SITE(S) WEB D'UN CO-COMMANDITAIRE, Y COMPRIS LE SITE WEB DU CONCOURS, LES CO-COMMANDITAIRE N'ASSUMENT ABSOLUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR (A) TOUTE INFORMATION DE PARTICIPATION INCORRECTE OU INEXACTE, OU POUR TOUTE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES DÉFECTUEUSE OU ÉCHOUÉE; (B) TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ, OU VOL, DESTRUCTION OU ALTÉRATION DES PARTICIPATIONS À TOUT MOMENT DANS LE DÉROULEMENT DE CE CONCOURS; (C) TOUT DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE, PANNE, ERREUR, OMISSION, INTERRUPTION, SUPPRESSION, DÉFAUT, RETARD DE FONCTIONNEMENT OU PANNE DE LIGNE DE COMMUNICATION, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, CONCERNANT TOUT ÉQUIPEMENT, SYSTÈME, RÉSEAU, LIGNE, SATELLITE, SERVEUR, CAMÉRA, ORDINATEUR OU FOURNISSEUR UTILISÉS DANS TOUT ASPECT DU FONCTIONNEMENT DU CONCOURS; (D) L'INACCESSIBILITÉ OU L'INDISPONIBILITÉ DE TOUT RÉSEAU OU SERVICE SANS FIL, DE L'INTERNET OU DU SITE WEB OU DE TOUTE COMBINAISON DE CES ÉLÉMENTS; (E) LA SUSPENSION OU L'INTERRUPTION DU SERVICE INTERNET, DU SERVICE SANS FIL OU DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE FIXE; (F) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE À L'ORDINATEUR OU À L'APPAREIL MOBILE DU PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE POUVANT ÊTRE LIÉE À OU RÉSULTANT DE TOUTE TENTATIVE DE PARTICIPATION AU CONCOURS OU DE TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT MATÉRIEL DANS LE CADRE DU CONCOURS (LE CAS ÉCHÉANT); ET (G) TOUTE PERTE, FINANCIÈRE OU AUTRE, SUBIE PAR TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ EN RAPPORT AVEC LE CONCOURS ET LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Les renoncataires ne sont pas responsables des Participations ou du Formulaire de renonciation perdus, incomplets, illisibles, mal adressés, brouillés, volés ou mutilés. Les Participants à ce Concours acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et acceptent que les Entités de la LCH, ainsi que leurs représentants et ayants droit, puissent utiliser le nom, la voix, la ville/province de résidence, les photos, les clips vidéo ou cinématographiques et/ou toute autre ressemblance visuelle des participants à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans tout média ou format connu actuellement ou ultérieurement, sans autre compensation (financière ou autre), autorisation ou notification.

Les Entités de la LCH se réservent le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours ou de modifier le présent Règlement officiel, de quelque manière que ce soit, en cas d'erreur, de problème technique, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable des Entités de la LCH et interférant avec le bon déroulement du Concours tel qu'il est prévu dans le présent Règlement officiel. Toute tentative visant à saper le fonctionnement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, en cas de tentative de ce genre, les Entités de la LCH se réservent le droit de demander des réparations et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Les Entités de la LCH se réservent le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement officiel, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou autre, ou pour toute autre raison.

Nous pouvons en outre annuler, révoquer, retenir, suspendre ou ajuster de toute autre manière toute participation (et tout gain ou transaction y afférent) en totalité ou en partie et/ou suspendre ou annuler votre compte dans les cas suivants :

1. la loi et la réglementation nous y obligent;
2. nous vous demandons des vérifications supplémentaires, que vous ne nous fournissez pas;
3. nous savons ou avons de bonnes raisons de soupçonner que vous avez triché ou tenté de tricher dans un jeu, ou que vous vous livrez à des activités qui contredisent les principes fondamentaux d'un jeu sur une plate-forme;
4. nous savons ou avons de bonnes raisons de soupçonner que vous avez ou avez tenté de vous entendre, ou que vous et d'autres personnes vous êtes entendus ou avez tenté de vous entendre pour influencer ou tenter d'influencer le résultat d'un jeu (que cette tentative ait ou non abouti);
5. nous savons ou avons de bonnes raisons de soupçonner que vous vous êtes livré ou avez tenté de vous livrer à une fraude, à une activité criminelle ou à toute autre pratique illégale;
6. vous avez demandé une rétrofacturation de manière non valable ou vous avez refusé toute transaction sur votre compte;
7. vous avez plus d'un compte à la fois;
8. vous êtes en infraction avec les Conditions générales (y compris les présentes Règles du jeu);
9. il y a un dysfonctionnement au sens des Conditions générales qui entraîne un règlement « faussement attribué » ou « inapproprié » (dans ce cas, nous vous placerons dans la position qui serait la vôtre si le dysfonctionnement n'avait pas eu lieu);
10. nous pensons qu'une participation a été effectuée en violation des règles d'un organisme sportif ou d'un autre organisme professionnel compétent; ou
11. nous souhaitons (ou sommes tenus de) procéder à des enquêtes complémentaires sur l'un des points susmentionnés.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions du présent Règlement officiel et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter: le résultat de la participation au jeu, le site Web, les points de vente, la télévision, la radio, la presse écrite et/ou la publicité en ligne, les conditions du présent Règlement officiel prévaudront, régiront et contrôleront.

#### **CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :**

(a) Sous réserve du paragraphe (b) ci-dessous, les renseignements personnels des participants au Concours seront (i) conservés par CHL Properties 2300 Yonge St Unit 1600 Toronto, ON M4P 1E4. (ii) utilisés et accessibles uniquement aux employés directement impliqués dans le Concours, l'analyse interne par les Entités de la LCH et ses affiliés, agents et agences de publicité et de promotion; et (iii) ne seront pas divulgués à des tiers. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique de confidentialité, [https://chl.ca/privacy\\_policy](https://chl.ca/privacy_policy).

En participant à ce Concours, chaque Participant consent à ce que les Entités de la LCH et leurs agents recueillent, utilisent et divulguent les informations relatives à sa Participation aux fins de l'administration de ce Concours.

Toute demande concernant les renseignements personnels détenus par le Co-commanditaire doit être adressée au Co-commanditaire, 2300 Yonge St Unit 1600 Toronto, ON M4P 1E4., à l'attention de CHL Properties.

(b) Sous réserve des informations qui suivent dans le présent paragraphe, les « renseignements personnels », tels qu'ils sont définis dans la

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, RSO, 1990, c F.31, des participants seront recueillis par

OLG ou lui seront transmis dans le cadre de ce Concours. Si, au moment où un Participant accepte le Règlement

officiel, il choisit de recevoir des communications marketing et promotionnelles d'OLG, le Participant autorise les Entités de la LCH à divulguer à OLG le nom complet et l'adresse électronique que ce Participant a fournis aux

Entités de la LCH au moment d'accepter le Règlement officiel. Ces informations sont recueillies par les Entités de la LCH au nom d'OLG conformément à l'article 3 de la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et sont destinées à être utilisées par OLG dans le but de communiquer des informations et des services de marketing et de promotion aux Participants inscrits, d'administrer et évaluer le programme de marketing d'OLG et sa conformité aux exigences légales. Pour plus d'informations, veuillez contacter un représentant du Centre d'assistance OLG en appelant au 1-800-387-0098 ou par courrier au 70 Foster Drive, Suite 800. Sault Ste. Marie, ON P6A 6V2.

#### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

L'ensemble de la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les noms commerciaux, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations qui apparaissent sur les sites Web du Co-commanditaire et sur d'autres sites en rapport avec le présent Concours, sont détenus ou contrôlés par le Co-commanditaire et/ou ses sociétés affiliées. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

#### **ACCEPTATION DES RÈGLES OFFICIELLES :**

En participant à ce Concours, les Participants acceptent et respectent automatiquement le présent Règlement officiel du Jeu. Toutes les décisions des Commanditaires et des Co-commanditaires concernant tout aspect de ce Concours, y compris, sans limitation, l'éligibilité de toute participation, sont définitives et exécutoires pour tous les participants pour toutes les questions liées à ce Concours. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions du présent Règlement officiel et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le Formulaire de participation, les points de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne, les conditions du présent Règlement officiel prévaudront, régiront et contrôleront.

#### **COMPÉTENCE DES LOIS :**

Le présent Règlement officiel est régi et interprété conformément aux lois nationales de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction. Les parties acceptent par la présente la compétence exclusive des tribunaux situés en Ontario pour toute action visant à faire respecter le (ou autrement liée au) présent Règlement ou Concours.

Pour les résidents du Québec : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'elle rende une décision. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix ne peut être soumis à la commission que dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

**ANNEXE A**

## Produits éligibles

UPC	TAILLE	DESCRIPTION
6 2850 432772 2	Boîte métal unique de 355 ml	Amaretto aigre Atypique®
6 2850 432773 9	4 x 355 ml	Amaretto aigre Atypique®
6 2850 432762 3	Boîte métal unique de 355 ml	Gin et tonique Atypique®
6 2850 432766 1	4 x 355 ml	Gin et tonique Atypique®
6 2850 432760 9	Boîte métal unique de 355 ml	Mojito Atypique®
6 2850 432764 7	4 x 355 ml	Mojito Atypique®
6 2850 432761 6	Boîte métal unique de 355 ml	Rhum et cola aux épices Atypique®
6 2850 432765 4	4 x 355 ml	Rhum et cola aux épices Atypique®
6 2850 432763 0	Boîte métal unique de 355 ml	Spritz Atypique®
6 2850 432767 8	4 x 355 ml	Spritz Atypique®
6 2850 400001 4	12 x 355 ml	Paquet varié Atypique®
6 2850 432768 5	Boîte métal unique de 355 ml	Sangria rouge Atypique®
6 2850 432774 6	Boîte métal unique de 355 ml	Margarita Atypique®